

**ARRÊTÉ PORTANT RÉQUISITION D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
ET DE SON PHARMACIEN TITULAIRE**

Le Préfet de la Gironde

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 3131-8, L. 5125-17 et R 4235-49 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2215-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE, Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'appel à la grève des gardes émis par l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'officine (USPO) du 30 mai 2024 pour une durée indéterminée ;

Considérant que l'article R. 4235-49 du Code de la santé publique dispose que les pharmaciens sont tenus de participer aux services de garde et d'urgence prévus à l'article L.5125-17 et que les pharmaciens titulaires veillent à ce que leur officine satisfasse aux obligations imposées par ce service ;

Considérant que la suspension annoncée de la participation aux services de garde et d'urgence de certaines officines de pharmacie, du fait du mouvement de grève, serait de nature à créer un risque certain de difficulté d'approvisionnement en médicaments de la population, et par voie de conséquence, un risque sanitaire grave pour les patients ;

Considérant l'impossibilité de faire face à la situation en utilisant d'autres moyens ;

Considérant l'urgence qui s'attache à la situation ;

Considérant qu'il y a lieu, dans ces conditions et de façon proportionnée, de procéder à la réquisition de pharmaciens titulaires et de leurs officines de pharmacie afin d'assurer les services de garde et d'urgence sur le territoire ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les officines de pharmacie dont l'adresse est mentionnée en annexe du présent arrêté et leurs pharmaciens titulaires sont réquisitionnés pour assurer le service pharmaceutique, **du vendredi 31 mai 2024 au samedi 1er juin 2024** selon les horaires indiqués. Les pharmaciens doivent être joignables durant toute la durée de la période de garde et d'urgence.

Article 2 : En cas de refus de déférer aux réquisitions de l'autorité publique, la personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues par la réglementation.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet d'Arcachon, la sous-préfète de Blaye, le sous-préfet de Langon, le sous-préfet de Lesparre Médoc, le sous-préfet de Libourne, la directrice de la délégation départementale de Gironde de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine, le directeur interdépartemental de la police nationale et le général commandant le groupement de gendarmerie départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux pharmaciens titulaires des officines mentionnée en annexe.

Bordeaux, le 30 MAI 2024

Le préfet,



Étienne GUYOT

REQUISITION DE PHARMACIES D'OFFICINE - ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL

Date	Horaire	Nom Pharmacie	Adresse	Code postal	Commune	Nom d'exercice pharmaciens	Prénom pharmaciens	Fonction dans la pharmacie
31/05/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE LAFFITTE	16 PLACE DE L'EGLISE	33740	ARES	LAFFITTE	MARIE	Titulaire d'officine
31/05/2024	20:30 à 09:00	PHARMACIE GUILLAUME	29 AVENUE DE LA BELLE ETOILE	33270	BOULIAC	GUILLAUME	SABINE	Titulaire d'officine
31/05/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE CENTRALE DE BRUGES	99 AVENUE CHARLES DE GAULLE	33520	BRUGES	PENIT	JEAN-CHRISTOPHE	Titulaire d'officine
31/05/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE POHE	14 Rue du Général de Gaulle et 2 Rue Sarrazine	33410	CADILLAC	POHE TOKPA-BOLLOU	Mélanie	Titulaire d'officine
31/05/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE LA HOUSE	28 Avenue de la Libération	33610	CANEJAN	LECAT MINET	Eric Laura	Titulaire d'officine
31/05/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE DE GASCOGNE	2 ROUTE DE MONT-DE-MARSAN	33840	CAPITEUX	DE LA VAUVRE	IVAN	Titulaire d'officine
31/05/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE LA POSTE DE GRADIGNAN	136 COURS DU GENERAL DE GAULLE	33170	GRADIGNAN	ANNAIS	JEAN-PHILIPPE	Titulaire d'officine
31/05/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE ROSSIGNOL	54 TER Avenue de l'Isle	33230	GUITRES	ROSSIGNOL	ELIANE	Titulaire d'officine
31/05/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE DE LA HUME	24 AVENUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	33470	GUJAN MESTRAS	NAUDOT	Marion	Titulaire d'officine
31/05/2024	19:00 à 08:30	PHARMACIE LAMOTHE-LANDERRON	2946 Route de Bordeaux	33190	LAMOTHE-LANDERRON	VOLTTIGEUR	Lætitia	Titulaire d'officine
31/05/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE DE LEGE	29 AVENUE DE LA MAIRIE	33950	LEGE CAP FERRET	POULET	MELANIE	Titulaire d'officine
31/05/2024	20:00 à 08:00	PHARMACIE DU MEDOC	1 avenue pierre mendès	33340	LESPARRE MEDOC	BRUNET	Dorian	Titulaire d'officine
31/05/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DU BOURDILLOT	55 RUE PAUL DOUMER	33700	MERIGNAC	LAMBERT	Caroline	Titulaire d'officine
31/05/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE DES ECOLES	2 RUE DE LUCIAS	33240	ST ANDRE DE CUBZAC	FERRANT DRUMEL	Yohan Camille	Titulaire d'officine
31/05/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE L'ESTEIL FLEURI	26 Avenue d'Aquitaine	33560	STE EULALIE	JEAN	ANNE-MARIE	Titulaire d'officine
31/05/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE RENAUD	24 rue Pierre Ralle	33112	ST LAURENT MEDOC	RENAUD	ANNE	Titulaire d'officine
31/05/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE DE SAINTE TERRE	20 AVENUE CHARLES DE GAULLE	33350	STE TERRE	LACER	SID-AU	Titulaire d'officine
31/05/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE BRUNOT	7 RUE NEUVE	33920	ST YZAN DE SOUDIAC	BRUNOT	PIERRE	Titulaire d'officine
31/05/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE DU VAL DE L'EBRE	23 RUE DU CHATEAU	33770	SALLES	POUGET	Thomas	Titulaire d'officine
31/05/2024	20:30 à 09:00	PHARMACIE DE SAUCATS	34 AVENUE CHARLES DE GAULLE	33650	SAUCATS	MOIRET DUTHIL	Muriel Pierre	Titulaire d'officine
31/05/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE RIVE DROITE	93 - 95 AVENUE THIERS	33100	BORDEAUX	LABARTHE THIBAUT	ISABELLE MARIE-CLAUDE	Titulaire d'officine
31/05/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE DU SOLEIL	14 RUE DES FUSILLES	33260	CAZAUX	LEFRANC	CATHERINE	Titulaire d'officine



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT RÉQUISITION D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
ET DE SON PHARMACIEN TITULAIRE**

Le Préfet de la Gironde

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 3131-8, L. 5125-17 et R 4235-49 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2215-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE, Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'appel à la grève des gardes émis par l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'officine (USPO) du 30 mai 2024 pour une durée indéterminée ;

Considérant que l'article R. 4235-49 du code de la santé publique dispose que les pharmaciens sont tenus de participer aux services de garde et d'urgence prévus à l'article L.5125-17 et que les pharmaciens titulaires veillent à ce que leur officine satisfasse aux obligations imposées par ce service ;

Considérant que la suspension annoncée de la participation aux services de garde et d'urgence de certaines officines de pharmacie, du fait du mouvement de grève, serait de nature à créer un risque certain de difficulté d'approvisionnement en médicaments de la population, et par voie de conséquence, un risque sanitaire grave pour les patients ;

Considérant l'impossibilité de faire face à la situation en utilisant d'autres moyens ;

Considérant l'urgence qui s'attache à la situation ;

Considérant qu'il y a lieu, dans ces conditions et de façon proportionnée, de procéder à la réquisition de pharmaciens titulaires et de leurs officines de pharmacie afin d'assurer les services de garde et d'urgence sur le territoire ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les officines de pharmacie dont l'adresse est mentionnée en annexe du présent arrêté et leurs pharmaciens titulaires sont réquisitionnés pour assurer le service pharmaceutique, **du samedi 1^{er} juin 2024 jusqu'au lundi 3 juin 2024** selon les horaires indiqués. Les pharmaciens doivent être joignables durant toute la durée de la période de garde et d'urgence.

Article 2 : En cas de refus de déférer aux réquisitions de l'autorité publique, la personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues par la réglementation.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet d'Arcachon, la sous-préfète de Blaye, le sous-préfet de Langon, le sous-préfet de Lesparre-Médoc, le sous-préfet de Libourne, la directrice de la délégation départementale de Gironde de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine, le directeur interdépartemental de la police nationale et le commandant du groupement de gendarmerie départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux pharmaciens titulaires des officines mentionnée en annexe.

Bordeaux, le 30 MAI 2024

Le préfet,



Étienne GUYOT

REQUISITION DE PHARMACIES D'OFFICINE - ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL

Date	Horaire	Nom Pharmacie	Adresse	Code postal	Commune	Nom d'exercice pharmacien	Prénom pharmacien	Fonction dans la pharmacie
01/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE MARTINE-PRIGENT	2 Rue Edward Richet	33530	BASSENS	MARTINE ANGLA-GRÉ PRIGENT	Emmanuelle Quitterie	Titulaire d'officine
01/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE LA LIBERTE	79 RUE LEON GAMBETTA	33130	BEGLES	DALLOT	Romain	Titulaire d'officine
01/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE CAYCHAC	220 AVENUE GENERAL DE GAULLE	33290	BLANQUEFORT	PETIT	Sylvie	Titulaire d'officine
01/06/2024	20:00 à 09:00	PHARMACIE SMITHERS-LANNES	2 RUE DU CHATEAU	33480	CASTELNAU DE MEDOC	SMITHERS LANNES	MARIANNE ANTOINE	Titulaire d'officine
01/06/2024	20:30 à 09:00	PHARMACIE SOUS-LALET	2 AVENUE DE MOUTILLE	33360	CENAC	SOUS-LALET	HELENE	Titulaire d'officine
01/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE LA MORLETTE	CENTRE COMMERCIAL DE LA MORLETTE Avenue ROGER SCHWOB	33150	CENON	AUBRAY VANHOVE	ANNE-MARIE JEAN-LUC	Titulaire d'officine
01/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE DE FRONSAC	37 RUE Général DE GAULLE	33126	FRONSAC	RICHARD	BRUNO	Titulaire d'officine
01/06/2024	20:30 à 09:00	PHARMACIE DE LA BREDE	1 Allée de la Perrucade	33650	LA BREDE	MATTHYS MEYNARD BRIEST	ANNE-CHARLOTTE MARION	Titulaire d'officine
01/06/2024	20:00 à 08:00	PHARMACIE LECAT	1 RUE Jean Jacques ROUSSEAU	33340	LESPARRE MEDOC	LECAT	RAPHAEL	Titulaire d'officine
01/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE DE LUSSAC	1 PLACE DE LA REPUBLIQUE	33570	LUSSAC	SERTOUT	ANNE-SOPHIE	Titulaire d'officine
01/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE AOUN	42 AVENUE DE LA MARNE	33700	MERIGNAC	AOUN	NADER	Titulaire d'officine
01/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE AJOT- ELDUAYEN	11 RUE DES NAVARIES	33380	MIOS	AJOT ELDUAYEN	NATHALIE FANNY	Titulaire d'officine
01/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE PESSAC FRANCE	48 AVENUE DU GENERAL LECLERC	33600	PESSAC	DESORMEAUX	Marion	Titulaire d'officine
01/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE RIBOULLEAU-JACQUET	Pôle médical des graves	33720	PODENSAC	JACQUET-RIBOULLEAU	VIRGINIE	Titulaire d'officine
01/06/2024	19:00 à 08:30	PHARMACIE DU REOLAIS	3 PLACE GEORGES CHAIGNE	33190	LA REOLE	FAURY MAURIN	TIFENN BENOIT	Titulaire d'officine
01/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE GUIZIEROISE	21 rue de la république	33230	ST MEDARD DE GUIZIERES	JOUZIER JOUZIER	BENOIT JANICE	Titulaire d'officine
01/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE BOISSON-MOREL	35 ROUTE DE SAINT MALO	33390	ST SEURIN DE CURSAC	BOISSON MOREL	FLORENT EMMANUELLE	Titulaire d'officine
01/06/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE ROCADE - LA TESTE	78 AVENUE CHARLES DE GAULLE	33260	LA TESTE DE BUCH	MICHEL MICHEL	CAROLINE FRANCOIS	Titulaire d'officine
01/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE PIAT	14 place gambetta	33730	VILLANDRAUT	PIAT	LAURENCE	Titulaire d'officine
01/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE BOUAZIZ	5 BOULEVARD DE LA PLAGE	33970	CAP FERRET	BOUAZIZ	BRIGITTE	Titulaire d'officine
01/06/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE DU BASSIN	12 RUE GUY CELERIER	33148	TAUSSAT	FOURNIE	JEAN-LOUP	Titulaire d'officine

02/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE MARTINE-PRIGENT	2 Rue Edward Richet	33550 BASSENS	MARTINE ANGLA-GRÉ PRIGENT	Emmanuelle Quitterie	Titulaire d'officine
02/06/2024	08:00 à 20:30	PHARMACIE MARTINE-PRIGENT	2 Rue Edward Richet	33550 BASSENS	MARTINE ANGLA-GRÉ PRIGENT	Emmanuelle Quitterie	Titulaire d'officine
02/06/2024	20:30 à 09:00	PHARMACIE DE CADAJUAC SELARL	844 AVENUE DE TOULOUSE	33140 CADAJUAC	DELORD	Romain	Titulaire d'officine
02/06/2024	20:00 à 09:00	PHARMACIE SMITHERS-LANNES	2 RUE DU CHATEAU	33480 CASTELNAU DE MEDOC	SMITHERS LANNES	MARIANNE ANTOINE	Titulaire d'officine
02/06/2024	09:00 à 20:00	PHARMACIE SMITHERS-LANNES	2 RUE DU CHATEAU	33480 CASTELNAU DE MEDOC	SMITHERS LANNES	MARIANNE ANTOINE	Titulaire d'officine
02/06/2024	20:30 à 09:00	PHARMACIE SOUS-LALET	2 AVENUE DE MOUTILLE	33360 CENAC	SOUS-LALET	HELENE	Titulaire d'officine
02/06/2024	09:00 à 20:30	PHARMACIE SOUS-LALET	2 AVENUE DE MOUTILLE	33360 CENAC	SOUS-LALET	HELENE	Titulaire d'officine
02/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE DE FRONSAC	37 RUE Général DE GAULLE	33126 FRONSAC	RICHARD	BRUNO	Titulaire d'officine
02/06/2024	09:00 à 19:00	PHARMACIE DE FRONSAC	37 RUE Général DE GAULLE	33126 FRONSAC	RICHARD	BRUNO	Titulaire d'officine
02/06/2024	09:00 à 20:30	PHARMACIE DE LA BREDE	1 Allée de la Perrucade	39650 LA BREDE	MATTHYS MEYNARD BRIEST	ANNE-CHARLOTTE MARION	Titulaire d'officine
02/06/2024	20:00 à 08:00	PHARMACIE LECAT	1 RUE Jean Jacques ROUSSEAU	33340 LESPARRÉ MEDOC	LECAT	RAPHAEL	Titulaire d'officine
02/06/2024	08:00 à 20:00	PHARMACIE LECAT	1 RUE Jean Jacques ROUSSEAU	33340 LESPARRÉ MEDOC	LECAT	RAPHAEL	Titulaire d'officine
02/06/2024	08:00 à 20:30	PHARMACIE DE LA POINTE	2 Rue Abel Gance	33310 LORMONT	GUILLAUME	THIERRY	Titulaire d'officine
02/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE LA POINTE	2 Rue Abel Gance	33310 LORMONT	GUILLAUME	THIERRY	Titulaire d'officine
02/06/2024	09:00 à 19:00	PHARMACIE DE LUSSAC	1 PLACE DE LA REPUBLIQUE	33570 LUSSAC	SERTOUT	ANNE-SOPHIE	Titulaire d'officine
02/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE DE LUSSAC	1 PLACE DE LA REPUBLIQUE	33570 LUSSAC	SERTOUT	ANNE-SOPHIE	Titulaire d'officine
02/06/2024	08:00 à 20:30	PHARMACIE DE BEUTRE	204 AVENUE DE L'ARGONNE	33700 MERIGNAC	DUQUING SANDRA	ISABELLE SANDRA	Titulaire d'officine
02/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE BEUTRE	204 AVENUE DE L'ARGONNE	33700 MERIGNAC	DUQUING SANDRA	ISABELLE SANDRA	Titulaire d'officine
02/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE AJOT- ELDUAYEN	11 RUE DES NAVARIES	33380 MIOS	AJOT ELDUAYEN	NATHALIE FANNY	Titulaire d'officine
02/06/2024	09:00 à 19:00	PHARMACIE AJOT- ELDUAYEN	11 RUE DES NAVARIES	33380 MIOS	AJOT ELDUAYEN	NATHALIE FANNY	Titulaire d'officine
02/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE FORMANOIR	CENTRE COMMERCIAL SAIGE FORMANOIR 44 Rue de l'Horloge	33600 PESSAC	LASSAGNE GUITTON	Baptiste Sébastien	Titulaire d'officine
02/06/2024	08:00 à 20:30	PHARMACIE FORMANOIR	CENTRE COMMERCIAL SAIGE FORMANOIR 44 Rue de l'Horloge	33600 PESSAC	LASSAGNE GUITTON	Baptiste Sébastien	Titulaire d'officine
02/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE RIBOULLEAU-JACQUET	Pôle médical des graves	33720 PODENSAC	JACQUET-RIBOULLEAU	VIRGINIE	Titulaire d'officine
02/06/2024	09:00 à 19:00	PHARMACIE RIBOULLEAU-JACQUET	Pôle médical des graves	33720 PODENSAC	JACQUET-RIBOULLEAU	VIRGINIE	Titulaire d'officine
02/06/2024	19:00 à 08:30	PHARMACIE DU RELOIS	3 PLACE GEORGES CHAIGNE	33190 LA REOLE	FAURY MAURIN	TIFENN BENOIT	Titulaire d'officine
02/06/2024	08:30 à 19:00	PHARMACIE DU RELOIS	3 PLACE GEORGES CHAIGNE	33190 LA REOLE	FAURY MAURIN	TIFENN BENOIT	Titulaire d'officine
02/06/2024	09:00 à 19:00	PHARMACIE CREGUT	53 Avenue de la République	33820 ST CIERS SUR GIRONDE	CREGUT	CECILE	Titulaire d'officine
02/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE DE SAINT GERVAIS	31 Rue Olympe de Gouges	33240 ST GERVAIS	PAMPOUNEAU	PATRICK	Titulaire d'officine
02/06/2024	09:00 à 19:00	PHARMACIE GUIZIEROISE	21 rue de la république	33230 ST MEDARD DE GUIZIERES	JOUZIER	BENOIT JANICE	Titulaire d'officine
02/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE GUIZIEROISE	21 rue de la république	33230 ST MEDARD DE GUIZIERES	JOUZIER	BENOIT JANICE	Titulaire d'officine

02/06/2024	08:00 à 20:30	PHARMACIE DE CERILLAN	57 AV. VOLTAIRE	33160 ST MEDARD EN JALLES	BADET	MARIE	Titulaire d'officine
02/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE CERILLAN	57 AV. VOLTAIRE	33160 ST MEDARD EN JALLES	BADET	MARIE	Titulaire d'officine
02/06/2024	09:00 à 19:30	PHARMACIE DU PORT	18 RUE DU PORT	33260 LA TESTE DE BUCH	RABAUD LIAGRE	DANIEL GWENAEL	Titulaire d'officine
02/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE PIAT	14 place gambetta	33730 VILLANDRAUT	PIAT	LAURENCE	Titulaire d'officine
02/06/2024	09:00 à 19:00	PHARMACIE PIAT	14 place gambetta	33730 VILLANDRAUT	PIAT	LAURENCE	Titulaire d'officine
02/06/2024	08:00 à 20:30	PHARMACIE VILLENAVE ROCADE	Centre Commercial Sud Bordeaux 2 Avenue des Pyrénées	33140 VILLENAVE D ORNON	RIGAUD	LUCAS	Titulaire d'officine
02/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE VILLENAVE ROCADE	Centre Commercial Sud Bordeaux 2 Avenue des Pyrénées	33140 VILLENAVE D ORNON	RIGAUD	LUCAS	Titulaire d'officine
02/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE SALAVERT	216 AVENUE D'EYSINES	33200 BORDEAUX	SALAVERT	KARINE	Titulaire d'officine
02/06/2024	08:00 à 20:30	PHARMACIE GUINOT	1 BOULEVARD PRESIDENT WILSON	33200 BORDEAUX	GUINOT	ISABELLE	Titulaire d'officine
02/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE GUINOT	1 BOULEVARD PRESIDENT WILSON	33200 BORDEAUX	GUINOT	ISABELLE	Titulaire d'officine
02/06/2024	08:00 à 20:30	PHARMACIE SALAVERT	216 AVENUE D'EYSINES	33200 BORDEAUX	SALAVERT	KARINE	Titulaire d'officine
02/06/2024	08:00 à 20:30	PHARMACIE DE BACALAN	35 RUE JOSEPH BRUNET	33300 BORDEAUX	BALERE	LAURE	Titulaire d'officine
02/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE BACALAN	35 RUE JOSEPH BRUNET	33300 BORDEAUX	BALERE	LAURE	Titulaire d'officine
02/06/2024	08:00 à 20:30	PHARMACIE DES CAPUCINS	30 PLACE DES CAPUCINS	33800 BORDEAUX	TOURNAMILLE-DORANCE LEVERD MEYNARD	MARIE ALEXANDRE CEDRIC	Titulaire d'officine
02/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DES CAPUCINS	30 PLACE DES CAPUCINS	33800 BORDEAUX	TOURNAMILLE-DORANCE LEVERD MEYNARD	MARIE ALEXANDRE CEDRIC	Titulaire d'officine
02/06/2024	09:00 à 19:00	PHARMACIE BOUAZIZ	5 BOULEVARD DE LA PLAGE	33970 CAP FERRET	BOUAZIZ	BRIGITTE	Titulaire d'officine
02/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE BOUAZIZ	5 BOULEVARD DE LA PLAGE	33970 CAP FERRET	BOUAZIZ	BRIGITTE	Titulaire d'officine
02/06/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE DU PYLA	59 Boulevard de l'Océan	33115 PYLA SUR MER	BABOULENE	ANNE	Titulaire d'officine
02/06/2024	09:00 à 19:30	PHARMACIE DU BASSIN	12 RUE GUY CELERIER	33148 TAUSSAT	FOURNIE	JEAN-LOUP	Titulaire d'officine
02/06/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE DU BASSIN	12 RUE GUY CELERIER	33148 TAUSSAT	LEFRANC	CATHERINE	Titulaire d'officine

**ARRÊTÉ PORTANT RÉQUISITION D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
ET DE SON PHARMACIEN TITULAIRE**

Le Préfet de la Gironde

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 3131-8, L. 5125-17 et R 4235-49 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2215-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE, Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'appel à la grève des gardes émis par l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'officine (USPO) du 30 mai 2024 pour une durée indéterminée ;

Considérant que l'article R. 4235-49 du code de la santé publique dispose que les pharmaciens sont tenus de participer aux services de garde et d'urgence prévus à l'article L.5125-17 et que les pharmaciens titulaires veillent à ce que leur officine satisfasse aux obligations imposées par ce service ;

Considérant que la suspension annoncée de la participation aux services de garde et d'urgence de certaines officines de pharmacie, du fait du mouvement de grève, serait de nature à créer un risque certain de difficulté d'approvisionnement en médicaments de la population, et par voie de conséquence, un risque sanitaire grave pour les patients ;

Considérant l'impossibilité de faire face à la situation en utilisant d'autres moyens ;

Considérant l'urgence qui s'attache à la situation ;

Considérant qu'il y a lieu, dans ces conditions et de façon proportionnée, de procéder à la réquisition de pharmaciens titulaires et de leurs officines de pharmacie afin d'assurer les services de garde et d'urgence sur le territoire ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les officines de pharmacie dont l'adresse est mentionnée en annexe du présent arrêté et leurs pharmaciens titulaires sont réquisitionnés pour assurer le service pharmaceutique, **du lundi 3 juin 2024 jusqu'au mardi 4 juin 2024 selon les horaires indiqués**. Les pharmaciens doivent être joignables durant toute la durée de la période de garde et d'urgence.

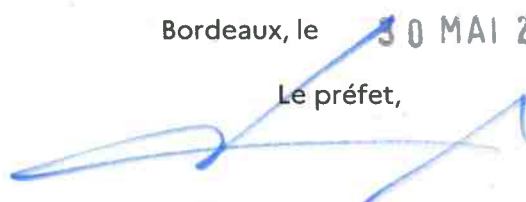
Article 2 : En cas de refus de déférer aux réquisitions de l'autorité publique, la personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues par la réglementation.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet d'Arcachon, la sous-préfète de Blaye, le sous-préfet de Langon, le sous-préfet de Lesparre-Médoc, le sous-préfet de Libourne, la directrice de la délégation départementale de Gironde de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine, le directeur interdépartemental de la police nationale et le commandant du groupement de gendarmerie départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux pharmaciens titulaires des officines mentionnée en annexe.

Bordeaux, le 30 MAI 2024

Le préfet,



Étienne GUYOT

REQUISITION DE PHARMACIES D'OFFICINE - ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL

Date	Horaire	Nom Pharmacie	Adresse	Code postal	Commune	Nom d'exercice pharmacien	Prénom pharmacien	Fonction dans la pharmacie
03/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE D'ABZAC	14 RUE JEAN ACHARD	33230	ABZAC	ZUKOWSKI	Alexandre	Titulaire d'officine
03/06/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE DE L'AVENUE	5 AVENUE DE LA PLAGE	33740	ARES	ZELLER	JEAN-MARC	Titulaire d'officine
03/06/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE LE QUERE	7 RUE DE LA CARREYRE	33114	LE BARP	LE QUERE	CLAIRE	Titulaire d'officine
03/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE MEDEVILLE	40 RUE CAZEUX CAZALET	33410	CADILLAC	MEDEVILLE	SOPHIE	Titulaire d'officine
03/06/2024	19:00 à 08:30	PHARMACIE DE CASTETS ET CASTILLON	51 ALLEES DES CHARMES	33210	CASTETS EN DORTHE	BLANDIN	KARINE	Titulaire d'officine
03/06/2024	19:00 à 09:00	GRANDE PHARMACIE DE CAVIGNAC	CENTRE COMMERCIAL SUPER U - 5 RILLAC	33620	CAVIGNAC	DUCLA	HUGO	Titulaire d'officine
03/06/2024	20:30 à 09:00	PHARMACIE SELARL DES BONS ENFANTS	34 AVENUE L'ENTRE DEUX MERS	33370	FARGUES ST HILAIRE	RAFAY-PUJAU	LUCIE	Titulaire d'officine
03/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE DE MEYRAN	124 AVENUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY	33470	GUJAN MESTRAS	MARQUE	GUILAUME	Titulaire d'officine
03/06/2024	20:30 à 09:00	PHARMACIE DE LA BREDE	1 Allée de la ferrucade	33650	LA BREDE	MATTHYS MEYNIARD BRIEST	ANNE-CHARLOTTE MARION	Titulaire d'officine
03/06/2024	20:00 à 08:00	PHARMACIE MEIGNIE	3 AVENUE DE BORDEAUX	33340	LESPARRE MEDOC	MEIGNIE	FRANK	Titulaire d'officine
03/06/2024	19:00 à 09:00	GRANDE PHARMACIE DE LIBOURNE	102 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	33500	LIBOURNE	TROCIN	MARIA	Titulaire d'officine
03/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE MESTIVIER-HOURTIGUET	4 RUE DES GARROSSES	33310	LORMONT	MESTIVIER HOURTIGUET	ALEXANDRE Nathalie CATHERINE	Titulaire d'officine
03/06/2024	20:00 à 09:00	PHARMACIE DU POUVALET	37 ROUTE DE BORDEAUX	33250	PAULLIAC	GROS	Kevin	Titulaire d'officine
03/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE L'HARMONIE	89 AVENUE JEAN CORDIER	33600	PESSAC	LADET	Soukayna	Titulaire d'officine
03/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE REBOUL	11 RUE PROFESSEUR MOURRE	33560	STE EUALIE	REBOUL	Christelle	Titulaire d'officine
03/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE SARL DE MAGUDAS	PLACE GEORGES BLANC	33160	ST MEDARD EN JALLES	RONDEAU	Camille	Titulaire d'officine
03/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE SAINT SULPICE DE FALEYRENS	3 Ter AVENUE GENERAL DE GAULLE	33330	ST SULPICE DE FALEYRENS	SOUA	SAID	Titulaire d'officine
03/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE LA PLACE	2 RUE CHAMBRELAN	33400	TALENCE	LAPARADE LOVATO	JULIE AGNES	Titulaire d'officine
03/06/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE ARCACHON MARINES	CENTRE COMMERCIAL ARCACHON MARINE	33260	LA TESTE DE BUCH	RACHIDI	KARIM	Titulaire d'officine
03/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE PIAT	14 place gambetta	33730	VILLANDRAUT	PIAT	LAURENCE	Titulaire d'officine
03/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DU LAC	42 RUE CHARLES TOURNEMIRE	33300	BORDEAUX	COUCHOURON	FRANCOIS	Titulaire d'officine
03/06/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE DE L'OCEAN	4 RUE ALEXANDRE DUMAS	33690	LACANAU OCEAN	JEANS WAUTER	EMMANUELLEJULIE	Titulaire d'officine
03/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE BOUAZIZ	5 BOULEVARD DE LA PLAGE	33970	CAP FERRET	BOUAZIZ	BRIGITTE	Titulaire d'officine



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine
Délégation départementale de la Gironde**

**ARRÊTÉ PORTANT RÉQUISITION D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE
ET DE SON PHARMACIEN TITULAIRE**

Le Préfet de la Gironde

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 3131-8, L. 5125-17 et R 4235-49 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2215-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE, Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'appel à la grève des gardes émis par l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'officine (USPO) du 30 mai 2024 pour une durée indéterminée ;

Considérant que l'article R. 4235-49 du code de la santé publique dispose que les pharmaciens sont tenus de participer aux services de garde et d'urgence prévus à l'article L.5125-17 et que les pharmaciens titulaires veillent à ce que leur officine satisfasse aux obligations imposées par ce service ;

Considérant que la suspension annoncée de la participation aux services de garde et d'urgence de certaines officines de pharmacie, du fait du mouvement de grève, serait de nature à créer un risque certain de difficulté d'approvisionnement en médicaments de la population, et par voie de conséquence, un risque sanitaire grave pour les patients ;

Considérant l'impossibilité de faire face à la situation en utilisant d'autres moyens ;

Considérant l'urgence qui s'attache à la situation ;

Considérant qu'il y a lieu, dans ces conditions et de façon proportionnée, de procéder à la réquisition de pharmaciens titulaires et de leurs officines de pharmacie afin d'assurer les services de garde et d'urgence sur le territoire ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine,

ARRÊTE

Article 1 : Les officines de pharmacie dont l'adresse est mentionnée en annexe du présent arrêté et leurs pharmaciens titulaires sont réquisitionnés pour assurer le service pharmaceutique, **du mardi 4 juin 2024 jusqu'au mercredi 5 juin 2024** selon les horaires indiqués. Les pharmaciens doivent être joignables durant toute la durée de la période de garde et d'urgence.

Article 2 : En cas de refus de déférer aux réquisitions de l'autorité publique, la personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues par la réglementation.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet d'Arcachon, la sous-préfète de Blaye, le sous-prefet de Langon, le sous-préfet de Lesparre-Médoc, le sous-préfet de Libourne, la directrice de la délégation départementale de Gironde de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine, le directeur interdépartemental de la police nationale et le commandant du groupement de gendarmerie départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux pharmaciens titulaires des officines mentionnée en annexe.

Bordeaux, le 30 MAI 2024

Le préfet,


Étienne GUYOT

REQUISITION DE PHARMACIES D'OFFICINE - ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL

Date	Horaire	Nom Pharmacie	Adresse	Code postal	Commune	Nom d'exercice pharmaciens	Prénom pharmaciens	Fonction dans la pharmacie
04/06/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE DE LETOILE	48 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	33510	ANDERNOS LES BAINS	EYT EYT	GUILLAUME AGNES	Titulaire d'officine Titulaire d'officine
04/06/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE DES PALMIERS	5 PLACE FLEMING	33120	ARCACHON	POUEY	DOMINIQUE	Titulaire d'officine
04/06/2024	20:00 à 09:00	PHARMACIE TARDAT	8 PLACE CAMILLE GODARD	33460	ASSAC	TARDAT	CORINNE	Titulaire d'officine
04/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE MONTSOURIS	20 AVENUE DE LA SOMME	33530	BASSENS	LAMBERT LAMBERT	Caroline Rémi	Titulaire d'officine Titulaire d'officine
04/06/2024	20:30 à 09:00	PHARMACIE DE BEAUTIRAN - LABUSSIERE	ZA DE CALENS	33640	BEAUTIRAN	LABUSSIERE	Mathieu	Titulaire d'officine
04/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DU TRIPODE	17 PLACE AMELIE RABA LEON	33000	BORDEAUX	DUBOY DUBOY	JEAN-PIERRE NICOLE	Titulaire d'officine
04/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DES GRANDS HOMMES	1 PLACE DES GRANDS HOMMES	33000	BORDEAUX	BOCCARA	BENJAMIN	Titulaire d'officine
04/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE LA VICTOIRE	24 PLACE DE LA VICTOIRE	33000	BORDEAUX	LAHITTE	SOPHIE	Titulaire d'officine
04/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE DU MOULIN	1, Rue de l'école	33390	CARTELEQUE	PARPETTE	REMI	Titulaire d'officine
04/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE BOUTET	BP 2, RD 674 - 4 Bis La Médonomie	33230	COUTRAS	BOUTET	MARIE-PAULE	Titulaire d'officine
04/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE DRAVEMONT	CENTRE COMMERCIAL HAUT FLOIRAC	33270	FLOIRAC	BENOIT	PATRICIA	Titulaire d'officine
04/06/2024	19:00 à 09:00	EUROL PHARMACIE MENEL	15 place de la mairie	33540	GORNAC	MENEL	FRANCOISE-MARIE	Titulaire d'officine
04/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE DE MESTRAS	29 COURS DE LA REPUBLIQUE	33470	GUJAN MESTRAS	CAMPAN	Noémie	Titulaire d'officine
04/06/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE DES LACS	14 ROUTE DE BORDEAUX	33125	HOSTENS	COURBIN BECHADE	JEAN-MARIE JEREMY	Titulaire d'officine Titulaire d'officine
04/06/2024	19:30 à 09:00	PHARMACIE LAGRAVE	2 Ter Rue de la Gare	33990	HOURTTIN	LAGRAVE	LAURENT	Titulaire d'officine
04/06/2024	19:00 à 08:30	PHARMACIE LAMOTHE-LANDERON	2946 Route de Bordeaux	33190	LAMOTHE-LANDERON	VOLTIGEUR	Laëtita	Titulaire d'officine
04/06/2024	20:00 à 08:00	PHARMACIE LECAT	1 RUE Jean Jacques ROUSSEAU	33340	LESPARRE MEDOC	LECAT	RAAPHAEL	Titulaire d'officine
04/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE BARRAND	16 AVENUE JEAN JAURES	33240	LUGON ET L ILE DU CARNA	BARRAND	Valérie	Titulaire d'officine
04/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE RIBOULLEAU-JACQUET	Pôle médical des graves	33720	PODENSAC	JACQUET-RIBOULLEAU	VIRGINIE	Titulaire d'officine
04/06/2024	20:30 à 09:00	PHARMACIE DE QUINSAC	3 PLACE ARISTIDE BRIAND	33360	QUINSAC	LORENZI	Olivia	Titulaire d'officine
04/06/2024	20:30 à 08:00	PHARMACIE DE CORBIAC	73 ROUTE DE FEYDIT	33160	ST MEDARD EN JALLES	MOSNIER-THOUMAS	XAVIER	Titulaire d'officine
04/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE PIAT	14 place gambetta	33730	VILLANDRAUT	PIAT	LAURENCE	Titulaire d'officine
04/06/2024	19:00 à 09:00	PHARMACIE DU CANON	161 ROUTE CAP FERRET	33950	LE CANON	DUMONTET DUMONTET	François-Xavier MIRELLE	Titulaire d'officine